

## **Commission Fonds d'Aide au Football Amateur**

**Membres** : MM. LAVALETTE Guy, FRANCE Bernard

### **Article 39**

- Elle assure un rôle de conseil auprès des clubs et des collectivités territoriales pour le montage des dossiers d'aide dans le cadre du FAFA mis en place par la Ligue du Football Amateur.
- Elle procède à la préparation des dossiers et les transmet à la Ligue pour étude par la Commission Régionale.
- Son Président présente à la Commission Régionale les dossiers des clubs ou des collectivités du District.